

---

**Nombre de membres**

**Séance du vendredi 10 juillet 2020**

**en exercice** : 11

L'an deux mille vingt et le dix juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 03 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Monsieur MARCHAL Philippe, Maire.

**Présents** : 9

**Votants** : 10

**Sont présents** : Philippe MARCHAL, Damien BELLANGER, Isabelle DEBENEST, Didier KRETZ, Grégory QUINTUS, Hervé LE MEN, Catherine CLAIN, Virginie DUMAS, Régis LEFRANC

**Représentés** : Nicolas FLAMME

**Excuses** :

**Absents** : Stéphane JACQMIN

**Secrétaire de séance** : Virginie DUMAS

---

**Ordre du jour** :

- Elections sénatoriales : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

**Objet : Désignation des délégués pour les élections sénatoriales - 2020\_047**

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire n°INTA2015957J du 30 juin 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BRGE-2020/014 en date du 1er juillet 2020,

En application des articles L.283 et L.293 et R.148 du code électoral, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de MARIGNY-EN-ORXOIS, sous la présidence de son Maire, Philippe MARCHAL.

Après avoir mis en place le bureau électoral et rappelé le mode de scrutin, le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué et de trois suppléants, conformément à l'article L.284 du code électoral.

**Election du délégué**

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

**Philippe MARCHAL** ayant obtenu 10 suffrages, a été élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

**Election des trois suppléants**

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Hervé LE MEN : 10

Isabelle DEBENEST : 10

Damien BELLANGER : 10

**Hervé LE MEN, Isabelle DEBENEST et Damien BELLANGER** ayant obtenu respectivement 10 suffrages ont été élus au premier tour et ont déclaré accepter le mandat.